

le grain de sel

un petit grain de sel pour éviter les grains de sable

Lettre d'information gratuite de l'association Lagnoise « Grain de Sel » – novembre 2007 - n°2
imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

EDITO : par Christian CHAVRIER « Président de « Grain de Sel »

Le nombre de nos adhérents en constante augmentation, traduit bien les attentes et inquiétudes croissantes des Lagnoises et des Lagnois. Lucides, ils exigent bien plus de transparence, d'information et de concertation dans la gestion communale et intercommunale.

« Grain de Sel », qui s'est fixé comme mission d'informer, participer et éclairer avec objectivité et indépendance notre vie démocratique, joue désormais un rôle apprécié de régulation. Notre ligne de conduite : débat, citoyenneté, participation, pluralisme et respect.

Notre action a notamment permis de faire échec à la construction d'un immeuble à la place de la terrasse de l'auberge, mais aussi que le conseil municipal du 31 août, tenu dans des conditions illégales, soit annulé par la préfecture.

Faute de n'être jamais entendus ni associés à l'évolution de notre village, de nombreux habitants ont donc trouvé en « Grain de Sel » un outil d'information, d'expression et de rééquilibrage. **Avec bon sens, ils y formulent des propositions pertinentes qui méritent d'être considérées, dommage qu'elles soient systématiquement écartées.** Dans le même temps, nous faisons état de faits qui ne sont ni contestables ni contestés :

- **La Poste** et le millier de **pétitionnaires** qui ont été **abandonnés**.
- L'obscur **projet** sur le terrain dit « la Ferraille ».
- L'**inquiétant endettement** de la commune : **60.27% en 2005** (source ministère des finances) !
- L'inefficacité du traitement des **ordures ménagères** malgré une **augmentation de 85.5% en 5 ans de cette taxe** (source avis d'imposition) !
- La construction d'un **immeuble controversé** et **extrêmement coûteux** face à l'école.
- L'**affolante occupation** du **centre tertiaire (moins de 20% !)** et l'absence de comptabilité.
- La **censure** de messages d'internautes sur le site Internet de la commune.
- Les **travaux de voirie** annoncés pour juin 2007 dont personne ne connaît ni le profil ni l'impact.
- La **fuite des commerces** et l'**absence de boulangerie**.
- La **préoccupante situation** de la **sécurité routière** dans et aux abords du village.
- L'**absence totale de logements à loyer modéré** et ou accessibles à la propriété.
- Le **manque de services et d'équipements** pour les personnes âgées comme pour la jeunesse.
- L'**alarmante gestion de l'intercommunalité** dont **Lagnes** assume la **vice-présidence**.

Nous croyons que la diversité des individus, des sensibilités et des avis constitue une addition de richesses et non un handicap. Nous croyons aux attitudes constructives et non à celles qui divisent. En citoyens responsables, sans parti pris ni ennemis, respectueux de chacun et de notre héritage collectif, **nous sommes fiers d'agir avec détermination pour que l'avis de tous puisse être enfin entendu et pris en compte.**

Lagnes, commune rurale dotée d'un patrimoine historique, culturel, architectural et environnemental d'une grande richesse, possède de formidables atouts pour le présent comme pour l'avenir. **Ce bien commun doit être géré dans le respect des personnes, des différences et des règles démocratiques élémentaires ; dans le seul souci de l'intérêt général et non des intérêts particuliers. Voilà le sens de notre engagement.**

Retrouvez-nous sur Internet

Blog : <http://grain-de-sel.over-blog.fr>

Courriel : grain_de_sel_lagnes@yahoo.fr

Association "Grain de Sel"
Passage Albine 84800 LAGNES

N'hésitez pas à faire part de vos préoccupations et suggestions

QUESTIONS A... M. Robert DONNAT Maire de Lagnes (propos recueillis lors de l'entretien du 08/10/07 16h00, présents CC – GG – PB)

Parce que vous êtes très nombreux à vous questionner sur la vie municipale, par souci d'objectivité et pour ne laisser aucune place à l'interprétation comme à la rumeur, nous avons rencontré M. le Maire qui nous apporté ses réponses. Nous le remercions de nous avoir reçus.
Suite page 2

Grain de Sel : M. le Maire bonjour. Pourquoi censurer certains messages dans la rubrique « votre avis » du site Internet de la commune ? **Robert Donnat :** Il n'y a aucune censure, j'ai retiré une seule fois un message qui n'avait rien à faire là ! **Note de la rédaction :** *Les messages jamais publiés sont disponibles... Dès lors que ces messages sont respectueux pourquoi les censurer, ou alors quel est l'intérêt d'une rubrique « votre avis » ?*

GDS : Qu'en est-il des travaux de voirie annoncés pour juin 2007 : coût et nature des financements, délais, nature exacte des travaux, étude d'impact. **Voir notre article en page 4.**

GDS : Ou en est votre projet d'immeuble (*bulletin municipal de janvier 2007*) initialement prévu sur la terrasse de l'auberge, puis déplacé sur le terrain finalement acquis face à l'école ? **RD :** En fait si j'ai parlé de ce projet en conseil, c'est pour obtenir des subventions afin d'acheter ce terrain. Car sans projet, impossible de monter un dossier de subvention, mais en fait il n'y a aucun projet. **NDLR :** *Nouvelle version et volte-face surprenantes ! Qu'arrivera-t-il si les organismes qui délivrent les subventions l'apprennent ? Pourquoi cet immeuble (coût estimé : + d'1 million d'euros) alors que l'on peut, pour bien moins cher, répondre à l'absence de logements et de commerces en utilisant des structures déjà existantes sans défigurer le village ?*

GDS : Vous avez voulu le centre tertiaire sur Lagnes et vous êtes Vice-Président de la CCC. Quelle est la réalité de la situation : taux d'occupation, détail des pertes financières et conditions de loyer ? **RD :** Je ne suis en rien responsable de cette situation, je n'ai rien à dire. La CCC n'a rien compris au projet, c'est à son Président de vous répondre. **NDLR :** *Alors que le vice-président de la CCC est à l'initiative de ce projet, il n'est aujourd'hui plus responsable de rien et refuse de s'exprimer... Mme le Maire de Cabrières nous confia cet été (présents PB – CC – GP lors de l'entretien), qu'elle n'aurait jamais voulu de ce centre sur sa commune...*

GDS : La crèche est une réussite et le personnel remarquable. Mais comment ce projet a-t-il pu aboutir sans appel d'offre, et ce bâtiment acheté « clef en mains » ? Quel est le détail des coûts et du financement ? **RD :** Il n'y a pas eu d'appel d'offre c'est vrai, mais la procédure a été validée par la préfecture. Cette crèche coûte moins cher aux Lagnois que si elle avait été construite dans le cadre intercommunal. **NDLR :** *Comment une crèche peut-elle être moins coûteuse lorsqu'elle est supportée par une seule commune au lieu de 5 ? Tandis qu'un programme de crèches intercommunales était déjà voté, Lagnes construisait malgré tout une structure indépendante. Résultat : nous payons deux fois : une fois pour Lagnes + un cinquième de l'investissement de la crèche intercommunale située à Cabrières ! Les enfants de Lagnes sont de surcroît exclus de Cabrières (entendu lors d'un conseil de la CCC)...*

GDS : Le château et les calades sont magnifiquement éclairés. Pour en mesurer l'impact sur la consommation électrique de la commune, quels sont les montants annuels de cette facture ? **RD :** L'augmentation est insignifiante. **NDLR :** *Mettre en valeur notre village est une bonne chose, mais il est impossible que l'augmentation soit « insignifiante » en raison du matériel employé et d'un éclairage permanent. Sans conséquence sur la mise en valeur, des économies pourraient être réalisées et la facture environnementale d'autant réduite.*

GDS : L'endettement de la commune était déjà très alarmant en 2005 : 60,27% (*source ministère des finances*). Quel est-il aujourd'hui ? **RD :** Je ne sais pas. **NDLR :** *Il est très surprenant que le gestionnaire de notre commune ne puisse pas connaître les postes clés de nos finances, sauf à vouloir cacher quelque chose...*

GDS : Nous vous avons demandé l'accès à un certain nombre de documents administratifs et comptables (*conformément aux dispositions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978*). Repartirons nous avec comme convenu ? **RD :** Je vous ferais un dossier. **NDLR :** *à l'heure où nous imprimons ce journal, pas de nouvelles du fameux dossier...*

QUESTIONS A... Monsieur René VALENTINO, Président de la Communauté de Communes de Coustellet (entretien du 15/10/07 17h00, présents CC-GP)

Curieux d'entendre la position du Président de la CCC sur le centre tertiaire et les crèches, nous l'avons rencontré. L'analyse des réponses des deux élus est riche d'enseignements...

GDS : M. le Maire de Lagnes rejette la responsabilité de la catastrophique situation du centre tertiaire sur vous et le reste du bureau de la CCC. **René Valentino :** M. Donnat a présenté ce projet à la CCC, et a tout fait pour qu'il soit réalisé à Lagnes. Nous avons crû à ses prévisions de remplissage, mais ceux qui devaient s'installer ont refusé en raison de loyers jugés élevés, préférant avec raison rester dans des locaux moins chers ou déjà amortis. Je ne comprends pas qu'il refuse de répondre aux questions, il est le représentant de la CCC sur sa commune et le porteur de ce projet...

C'est facile de rejeter la faute sur autrui, il serait plus utile que chacun travaille à remplir ce centre plutôt que de critiquer... **NDLR** : *sans commentaire...*

GDS : Quelle est la situation financière, le taux de remplissage et l'avenir du centre ? **RV** : Des erreurs ont été commises certes, mais les élus de la CCC assument la situation. Nous faisons tout pour la rétablir, et elle est loin d'être catastrophique. Nous avons renégocié l'emprunt, cela permettra de baisser les loyers. L'installation de la CCC dans le centre génère des économies car nous ne payons plus le loyer précédent, et sommes mieux placés pour le gérer. **NDLR** : *Les locaux occupés par la CCC ne pourront plus être loués, causant un évident manque à gagner ! Rentabiliser le centre... tout en s'empêchant de le faire !*

GDS : Quelles sont les raisons pour lesquelles les entreprises rechignent à s'installer ? **RV** : Les deux principales raisons sont : des loyers jugés trop élevés, et la situation dégradée du bureau de Poste. **NDLR** : *Rappel : La municipalité a malheureusement abandonné la population dans son combat pour la Poste, et M. le Maire juge (bulletin municipal de mai 2007) la nouvelle situation satisfaisante (plus de receveur, horaires réduits de moitié etc...) Comment prétendre attirer des entreprises dans un environnement postal et bancaire aussi dégradé ?!!!*

GDS : Quel est le taux de remplissage actuel du centre, ainsi que les conditions de loyer ? **RV** : Aujourd'hui le centre est rempli à + de 50%. **NDLR** : *Faux : car une fois déduite l'occupation par la CCC, moins de 20% des locaux sont occupés, il suffit de s'y rendre pour vérifier. Des entreprises s'y trouvent par ailleurs en grande difficulté. Pour un immeuble de rapport construit avec de l'argent public, moins de 50% de sa surface peut être louée ; le reste étant constitué d'immenses espaces vides inexploitable...*

GDS : La crèche municipale de Lagnes qui rend à la population un excellent service, a-t-elle vocation à devenir intercommunale comme nous l'a indiqué Mme Giglione Maire de Cabrières et Vice-Présidente de la CCC lors d'un entretien en juillet dernier (*présents CC-PB-GP*). **RV** : La crèche de Lagnes est municipale et le restera. Lagnes l'a décidée et la financera. **NDLR** : *C'est sûr : les Lagnois continueront à payer deux fois.*

LE FEUILLETON DES TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire a finalement confirmé (*conseil municipal du 11/09/07 et notre entretien du 08/10/07*), que les travaux de voirie annoncés pour 2006, puis juin 2007, **débuteront cet hiver** pour les extérieurs et en juin 2008 pour la traversée du village. Pourtant dès le 18 octobre des travaux débutaient aux entrées du village... Et que penser de **travaux en plein été au cœur de l'agglomération, mettant évidemment en danger la saison touristique** en raison d'un village devenu impraticable ?...

Que cette opération ne « coûtera rien aux Lagnois », puisque financée par le département (*nota : son budget est tout même alimenté par nos impôts*), ne règle pas la question du mobilier urbain qui ne sera pas pris en charge. Sera-t-il remplacé ou amélioré et à quel prix ? La seule information obtenue est qu'il s'agit d'une « simple reprise » des voies existantes. Y aura-t-il un nouvel emprunt ? Où sont les plans permettant de visualiser la réalité et l'impact de ce projet ? Un contrôle des réseaux existants et vétustes a-t-il été effectué ? Faut-il embellir la surface sans les rénover et s'exposer à de nouveau éventrer la chaussée ? Une étude actualisée des risques d'inondation est indispensable, a-t-elle été faite ? **Ces questions de simple bon sens restent posées et aujourd'hui sans réponses...**

Des travaux sont sans aucun doute nécessaires, mais l'enjeu exige un programme cohérent et qualitatif de réfection, d'amélioration comme de mise en sécurité. Cela redonnera un nouveau souffle au village. Parce que l'impact sur l'avenir est évident, concertation, transparence et bon sens doivent redevenir la règle. **JPD - CC**

MOBILISATION POUR LE COLLEGE DU CALAVON

Depuis plusieurs mois, une information persistante circule au sujet du collège de Coustellet : les collégiens de Lagnes seraient, à la rentrée 2008, orientés vers le nouveau collège de l'Isle sur Sorgue, voire celui de Cavillon ! En effet, le collège de Coustellet construit pour 600 élèves, en accueille déjà 735 (*effectif 2007/2008*). La surcharge serait en partie due aux dérogations, près de 20 % des élèves étant hors périmètre scolaire.

Certaines sources indiquent qu'il ne s'agirait que d'une éventualité... Pourtant, en juin 2007, Le Proviseur nous a confirmé que le sujet avait été soulevé lors d'un Conseil d'Administration du Collège... Le Maire de Robion, dont la commune fût dans un premier temps visée par cette décision, s'y est vivement opposé et a obtenu gain de cause, invoquant avec logique le financement intercommunal de structures dont bénéficie le collège.

Le 28/06/07, lors du conseil d'école de Lagnes, les délégués inquiets qu'une décision ne soit prise en catimini, ont interpellé la municipalité qui leur a assuré de son soutien pour toute action visant à maintenir les élèves sur le collège de Coustellet. **L'association « Grain de Sel » se réjouit de cette position, mais restera vigilante jusqu'à la décision finale et manifeste son total soutien aux élèves et leurs parents.**

Dernière minute : réunion de parents d'élèves du 17/10/2007 en présence de M. le Maire. Selon lui, il ne s'agirait que d'une rumeur, mais invite les parents à se mobiliser par une pétition et des courriers adressés au Conseil Général (**rumeur ou pas rumeur ???**) ; même si d'après lui, cela ne sert à rien à l'instar de la Poste qui, sans pétition, aurait conservé ses anciens horaires (**il fallait oser le dire !!!**). Conseil municipal du 24/10/07 : rien sur le collège, malgré l'engagement pris lors de la réunion du 17/10/07... **EA**

UN REVE NOMME BOULANGERIE

Plus de 18 mois depuis la fermeture de la boulangerie et malheureusement aucune perspective d'ouverture. Pourtant, d'autres communes confrontées au même problème, se démènent pour mettre à disposition des locaux municipaux et apporter l'aide nécessaire à l'installation d'artisans motivés. Merci à nos épiciers pour le surcroît de travail engendré par leur vente de pain et de viennoiseries. Sans leur aide, nombre de personnes âgées notamment, en seraient privées. Pas sûr qu'ils méritent d'être remerciés par l'installation d'une superette dans l'immeuble neuf prévu face à l'école... Pour que ce dépannage ne devienne pas définitif, nous restons mobilisés pour la réouverture d'une boulangerie-pâtisserie digne de ce nom. **CM**

CHAMP DE COQUELICOTS : DE L'ELECTRICITE DANS L'AIR !

Qu'est ce qui guide la municipalité dans sa volonté d'acheter le terrain dit « la Ferraille » ? Pour le protéger nous dit-on. La solution la plus simple serait pourtant de ne pas modifier le plan local d'urbanisme, ce terrain étant classé dans une zone inconstructible... La municipalité a signifié à la propriétaire par courrier que ce terrain serait préempté. Pourtant, en raison du cadre légal, il ne lui est aujourd'hui pas permis d'exercer ce droit sur un terrain classé en zone ND...

L'exploitant du champ, a par ailleurs rappelé à la municipalité, qu'il entendait bien aller au bout de son contrat de fermage. Notons qu'en aérant le sol régulièrement, il permet qu'en cas d'orages, une grande partie des eaux soit absorbée et ne viennent dangereusement traverser le village. Que deviendraient ces tonnes d'eau si ce terrain était urbanisé ?

La propriétaire a indiqué qu'elle ne souhaitait pas vendre. Dans un courrier adressé à la municipalité, cette dernière s'est déclarée très choquée de pressions exercées sur elle.

A noter : le transformateur EDF situé à proximité du terrain pourrait encore alimenter plusieurs centaines de maisons... Il faudra donc rester très vigilants et tâcher d'y voir clair dans cette affaire... **JPD - CC**

QUORUM : LE CONSEIL MUNICIPAL DU 31/08/2007 DECLARE ILLEGAL !

Un public éberlué s'est ému que le conseil municipal réuni le 31/08 délibère, malgré que le nombre minimum de conseillers requis par la loi (*article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales*) ne soit présent (*7 sur 15*). **Cette disposition**, qui prévoit que plus de la moitié des membres en exercice doit être présente **est très importante. M. le Maire après 6 mandats électifs ne peut pas l'ignorer : le quorum protège les citoyens de décisions qui pourraient être prises entre quelques uns.** Saisissant la préfecture, et loin de « chercher inutilement des poux dans la tête de qui que ce soit », il nous est apparu **évident que la municipalité se conforme à la loi, alors qu'elle en exige autant de ses administrés...**

« La Provence » du 11/09/07 : M. le Maire niant la situation déclarait : « le quorum a été respecté, les absents ont donné pouvoir aux présents ». **Mais venant contredire cette déclaration, la préfecture sanctionnait la municipalité en annulant le conseil du 31/08.**

Un nouveau conseil se tenait donc le 26/10/07 (*la Provence des 25 et 26/10/07 et 02/10/07 + PV municipaux*). M. le Maire expliqua alors : « je me suis trompé », pensant « naïvement » qu'il aurait fallu décompter trois conseillers municipaux déclarés « sans raison apparente régulièrement absents ». A noter : l'une d'entre eux a été privée depuis de longs mois de sa délégation d'adjointe. Ces élus auraient ils été écartés en raison de prises de positions divergentes ou de curiosité excessive ?

M. le Maire fit une tentative auprès du Préfet en demandant la « démission d'office » de deux sur trois de ces conseillers... Le conseil ainsi passé de 15 à 13 membres, le quorum était alors atteint. Mais la préfecture a refusé, la ficelle était peut-être un peu trop grosse... Aujourd'hui, il convient de s'assurer que par le passé d'autres conseils n'aient pas entérinés des décisions lourdes de conséquences, dans des conditions tout aussi illégales ! **CC 4**